

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
06 août 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le mardi, 06 août 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Langis Proulx, maire-suppléant.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

02 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion pour nos maladies et dans le besoin.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution No 122-19

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2019
Résolution No 123-19

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 08 juillet 2019 ainsi que les extraordinaire du 22, 24, 30 juillet 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2019.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTE À PAYER
Résolution No 124-19

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	6 658.64\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	1 592.99\$
Dépenses compressibles :	23 504.50\$
Frais fixes opération entreprise :	79.25\$
Int. Prêt Nol Finan. Temporaire édifice mun. :	6 341.25\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égoût :	193.01\$
Int. sur emprunt temporaire :	377.37\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Juin 2019 :	8 168.11\$
Salaires des employés :	16 091.96\$
Total des dépenses pour juillet 2019 :	63 188.32\$

REVENUS AU 31 JUILLET 2019

Arrondissement:	0.01\$
Intérêts-arrière de taxes :	326.23\$
Location du Centre Sportif:	400.00\$
Matériaux féreux :	180.95\$
Mutation :	709.66\$
Permis :	250.00\$
Taxes foncières générales :	11 682.13\$
Service de garde au Camp de jour :	330.00\$
Subvention; Producteur Laitier :	50.60\$

Total des revenus pour juillet 2019 : **13 929.58\$**

Solde en banque au 31 juillet 2019 : **-64.25\$**

Solde en banque dans crédit variable : **110 688.71\$**

APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI POUR LA PRÉSENTATION DE LA 57^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

Résolution No 125-19

CONSIDÉRANT QUE la ville de Rimouski désire présenter sa candidature pour l'obtention de la 57^e finale des Jeux du Québec qui seront présentés en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski possède les ressources et les infrastructures nécessaires pour recevoir ces jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski est en mesure de bien accueillir et recevoir les athlètes et leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski pourra offrir aux participants une expérience inoubliable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une excellente vitrine pour le développement du sport amateur pour la région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également d'une vitrine pour l'ensemble des acteurs économiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts pourra collaborer avec la Ville de Rimouski à la réussite de ce grand projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nicole Després, et résolu l'unanimité que le conseil de La Trinité-des-Monts appuie la Ville de Rimouski dans sa démarche pour l'obtention de la 57^e finale des Jeux du Québec.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution No 126-19

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts soit fermé pour la période estivale, du 12 août 2019 au 30 août 2019 inclusivement.

TARIFICATION POUR LA LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS ET LE GYMNASE

Résolution No 127-19

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts, augmente la tarification de la salle des Loisirs à cent vingt dollars (120\$) par jour et de cent soixantequinze dollars (175\$) par jour pour le gymnase.

La location comprend le montage, démontage de la salle, et le ménage.

De plus, cette résolution abroge la résolution numéro #087-19.

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE «**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIES DES AINÉES» (PRIMADA)**

Résolution No 128-19

Il est proposé par, Nicole Després et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate monsieur Yves Detroz, maire, à signer le protocole d'entente du «**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIES DES AINÉES» (PRIMADA)**

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Résolution No 129-19

Date d'ouverture :	6 août 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 août 2019
Montant :	1 735 100 \$		

ATTENDU QUE la Paroisse de La Trinité-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 août 2019, au montant de 1 735 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE

62 400 \$	2,55000 %	2020
63 900 \$	2,55000 %	2021
65 500 \$	2,55000 %	2022
67 200 \$	2,55000 %	2023
1 476 100 \$	2,55000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,55000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

62 400 \$	2,56000 %	2020
63 900 \$	2,56000 %	2021
65 500 \$	2,56000 %	2022
67 200 \$	2,56000 %	2023
1 476 100 \$	2,56000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,56000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

62 400 \$	2,05000 %	2020
63 900 \$	2,05000 %	2021
65 500 \$	2,10000 %	2022
67 200 \$	2,15000 %	2023
1 476 100 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,39800 Coût réel : 2,60835 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE est la plus avantageuse;

Il est proposé par, Lise Lebel appuyé par Denyse Leduc et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse de La Trinité-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE pour son emprunt par billets en date du 13 août 2019 au montant de 1 735 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 231-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 735 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AOÛT 2019

Résolution No 130-19

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 735 100 \$ qui sera réalisé le 13 août 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
231-18	947 380 \$
231-18	246 960 \$
231-18	540 760 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 231-18, la Paroisse de La Trinité-des-Monts souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par, Nicole Després et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 13 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	62 400 \$	
2021.	63 900 \$	
2022.	65 500 \$	
2023.	67 200 \$	
2024.	68 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	1 407 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 231-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

SIGNATAIRES POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
Résolution No 131-19

ATTENDU QU'en l'absence du maire sur le territoire de la municipalité jusqu'au 29 aout;

ATTENDU QU'en l'absence du maire-suppléant sur le territoire de la municipalité jusqu'au 18 aout;

ATTENDU QUE selon l'article 203. du Code municipal «tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le conseil doit mandater un autre membre du conseil afin de respecter l'article 203 du Code municipal;

ATTENDU QUE le billet doit être signé au plus tard le 13 aout 2019;

EN CONSÉQUENCE, exceptionnellement il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts de mandater la conseillère madame Lise Lebel et madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., à signer pour et au nom de la municipalité les documents pour un emprunt par billets au montant de 1 735 100\$ auprès de la Caisse Desjardins de La Rivière Neigette.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE
POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTRO CAVEUSE
Résolution No 132-19

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Denyse Leduc, qu'un règlement d'emprunt décrétant une dépense pour l'acquisition d'une rétro caveuse, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
Résolution No 133-19

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Lise Lebel, qu'un règlement concernant les nuisances, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET SUR LES TERRAINS
Résolution No 134-19

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Nicole Després, qu'un règlement sur la salubrité, l'entretien des bâtiments et sur les terrains, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h48 à 19h53.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h03 à 20h06.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 135-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h21.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

.....
Langis Proulx, Maire-suppléant

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.